



REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrêté de voirie
portant réglementation de la circulation

Réf : ARB048-2024

Le Maire d'Arbonne, Le Maire de Bidart, Le Maire d'Arcangues, Le Maire de Biarritz, Le Maire d'Ahetze, Le Maire de Bassussarry

- Vu le code de la route,
- Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,
- Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,
- Vu la demande en date du 23/05/2024 par laquelle l'entreprise GIESPER TP, sur la demande de Monsieur Erwan MERRIEN, et pour le compte de la C.A.P.B., sollicite une autorisation travaux de dévoiement des réseaux d'assainissement et renouvellement d'eau potable, sur la RD255 au niveau de la route du Bourg et de la Route de Biarritz à Arbonne
- Considérant qu'il y aura lieu de réglementer la circulation des poids lourds pour permettre l'exécution des travaux, à partir du 03 juin 2024 et pour une période de 90 jours calendaires,

ARRETE

Article 1 - A compter du 03 juin 2024 et pour une période de 90 jours calendaires, la circulation des poids lourds sera réglementée comme suit :

La circulation sera interdite aux poids lourds sur la RD255 à partir du croisement avec la RD655 et jusqu'à sa sortie sur la D810. Une déviation déroutera les poids lourds suivant l'itinéraire mentionné dans le plan annexé au présent arrêté, vers les communes de Biarritz, Bidart, Arcangues, Bassussarry et Ahetze.

Article 2 - L'entreprise GIESPER TP sera responsable de la mise en place et du bon fonctionnement permanent du matériel nécessaire à la signalisation et à la sécurisation de cette déviation.

Article 3 - La brigade de Gendarmerie d'Ustaritz est chargée en ce qui la concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Destinataires : CAPB, Giesper TP, Département, Gendarmerie d'Ustaritz, Syndicat des Mobilités, Maire de Biarritz, Maire d'Arcangues, Maire de Bidart, Maire d'Ahetze, Maire de Bassussarry

Arbonne, le 23.05.2024

Mario-José MIALOCQ
Maire d'ARBONNE



Bidart, le 30/05/2024

Emmanuel AZARRE
Maire de BIDART



Arcangues, le 30/05/2024

Philippe ECHEVERRIA
Maire d'ARCANGUES



Biarritz, le

Maidier AROSTEGUY
Maire de BIARRITZ

Ahetze, le 4/06/2024

Philippe ELISSALDE
Maire d'Ahetze



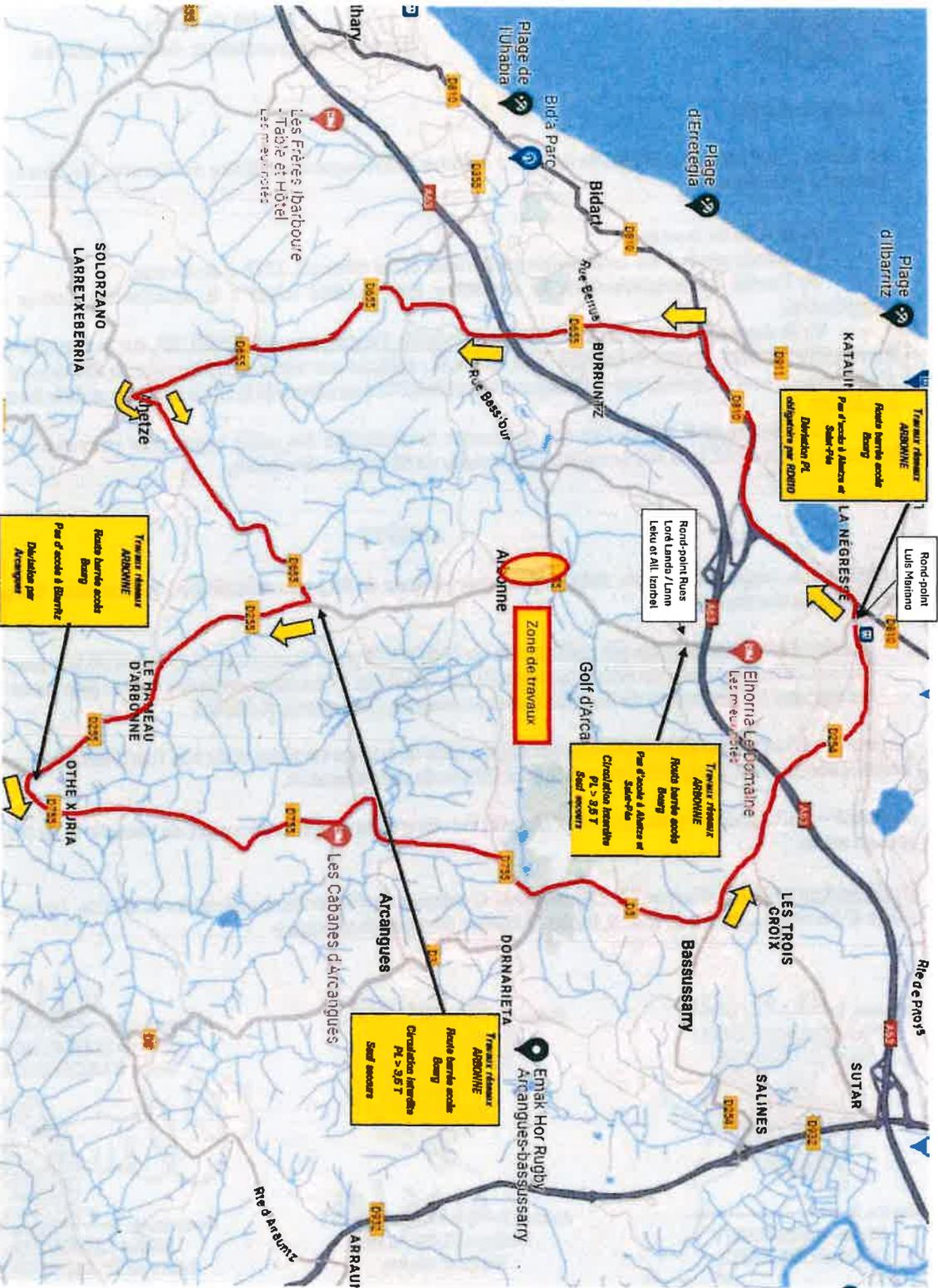
Bassussarry, le

Michel LAHORQUE
Maire de BASSUSSARRY



CAPB – Commune d'Arbonne – Route de Biarritz – RD255
 Dévolement des réseaux d'assainissement et renouvellement du réseau d'eau potable

Plan et itinéraire de déviation PL





Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1



Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur

Particulier

Service public

Maître d'œuvre ou conducteur d'opération

Entreprise

Nom : Prénom :
Dénomination : GIESPER TP Représenté par : MERRIEN ERWAN
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
ZA du Redon - 13 Allée des Artisans
Code postal 64600 Localité : ANGLET Pays : FRANCE
Téléphone 06.29.50.78.98 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : erwan.merrien@giesper.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° 255 Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : ROUTE DE BIARRITZ
Code postal 64210 Localité : ARBONNE

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence : demande en cours par la CAPB
Description des travaux :
Dévoisement des réseaux d'assainissement et renouvellement du réseau d'eau potable
Date prévue de début des travaux : 03/06/2024 Durée des travaux (en jours calendaires) : 90

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) 90 Date de début de réglementation 03/06/2024
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue 2.80 m
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s) 1

Interdiction de :

Circuler		Stationner		Dépasser
Véhicules légers <input type="checkbox"/>		véhicules légers <input checked="" type="checkbox"/>		véhicules légers <input checked="" type="checkbox"/>
poids lourds <input checked="" type="checkbox"/>		poids lourds <input checked="" type="checkbox"/>		poids lourds <input checked="" type="checkbox"/>

Vitesse limitée à : **30** km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

cf. Plan et itinéraire de déviation PL

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité

Nom : Prénom :

Dénomination : **GIESPER TP** Représenté par : **MERRIEN ERWAN**

Adresse Numéro : **13** Extension : Nom de la voie : **Allée des Artisans**

Code postal **64600** Localité : **ANGLET** Pays : **FRANCE**

Téléphone **06.29.50.78.98** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : **erwan.merrien@giesper.fr**

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

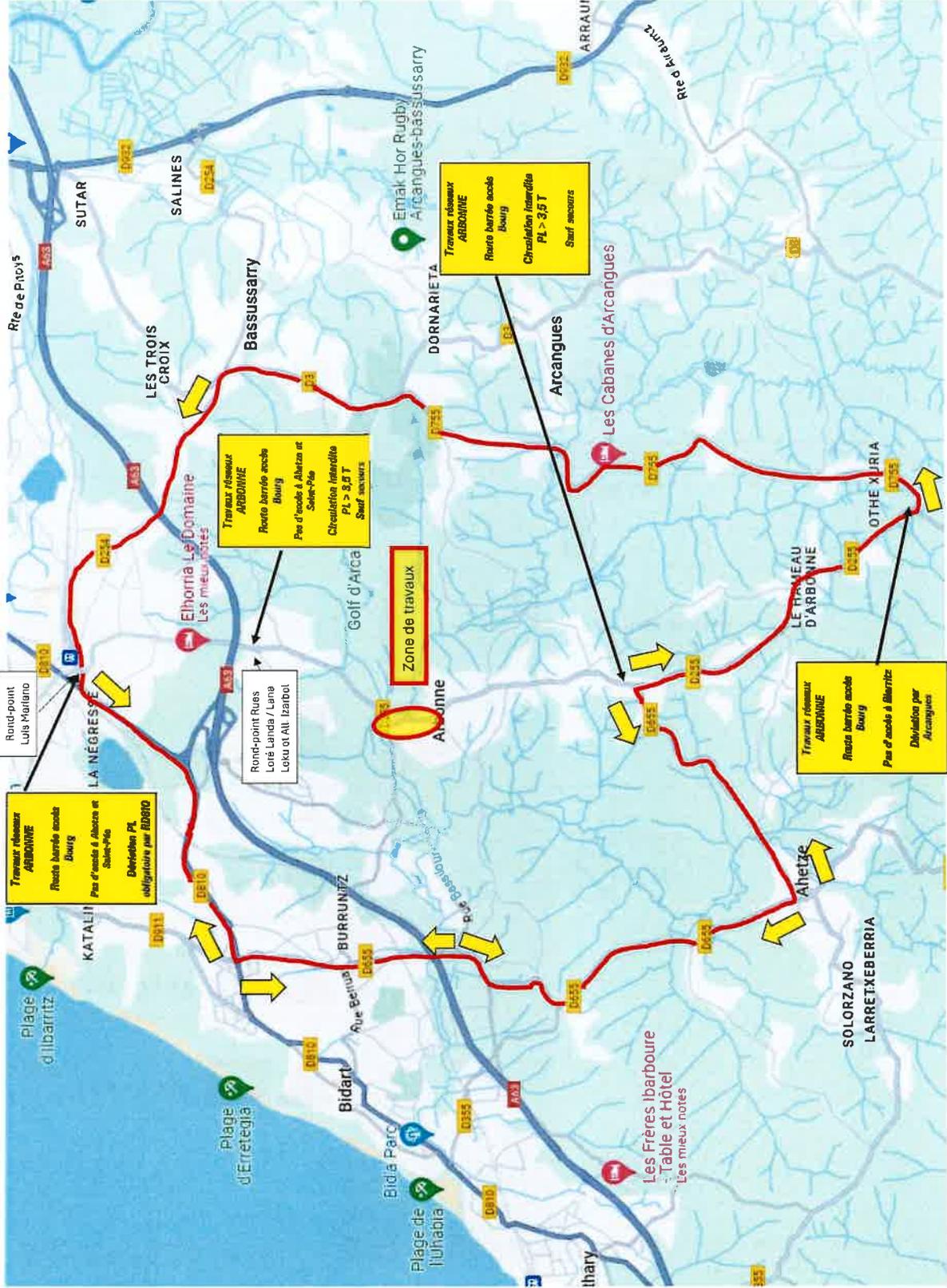
Fait à : **ANGLET**, le **23/05/2024**

Nom : **MERRIEN** Prénom : **ERWAN** Qualité : **CHEF DE SECTEUR**

GIESPER TRAVAUX PUBLICS
 S.A.S. au capital de 1.400.000 €
Agence AQUITAINE SUD
 13, allée des Artisans, ZA Redon - 64600 ANGLET
 ☎ 05 59 52 34 58
 RCS Toulouse B 550 800 811 - www.giesper.fr

CAPPB – Commune d'Arbonne – Route de Biarritz – RD255
 Dévolement des réseaux d'assainissement et renouvellement du réseau d'eau potable

Plan et itinéraire de déviation PL

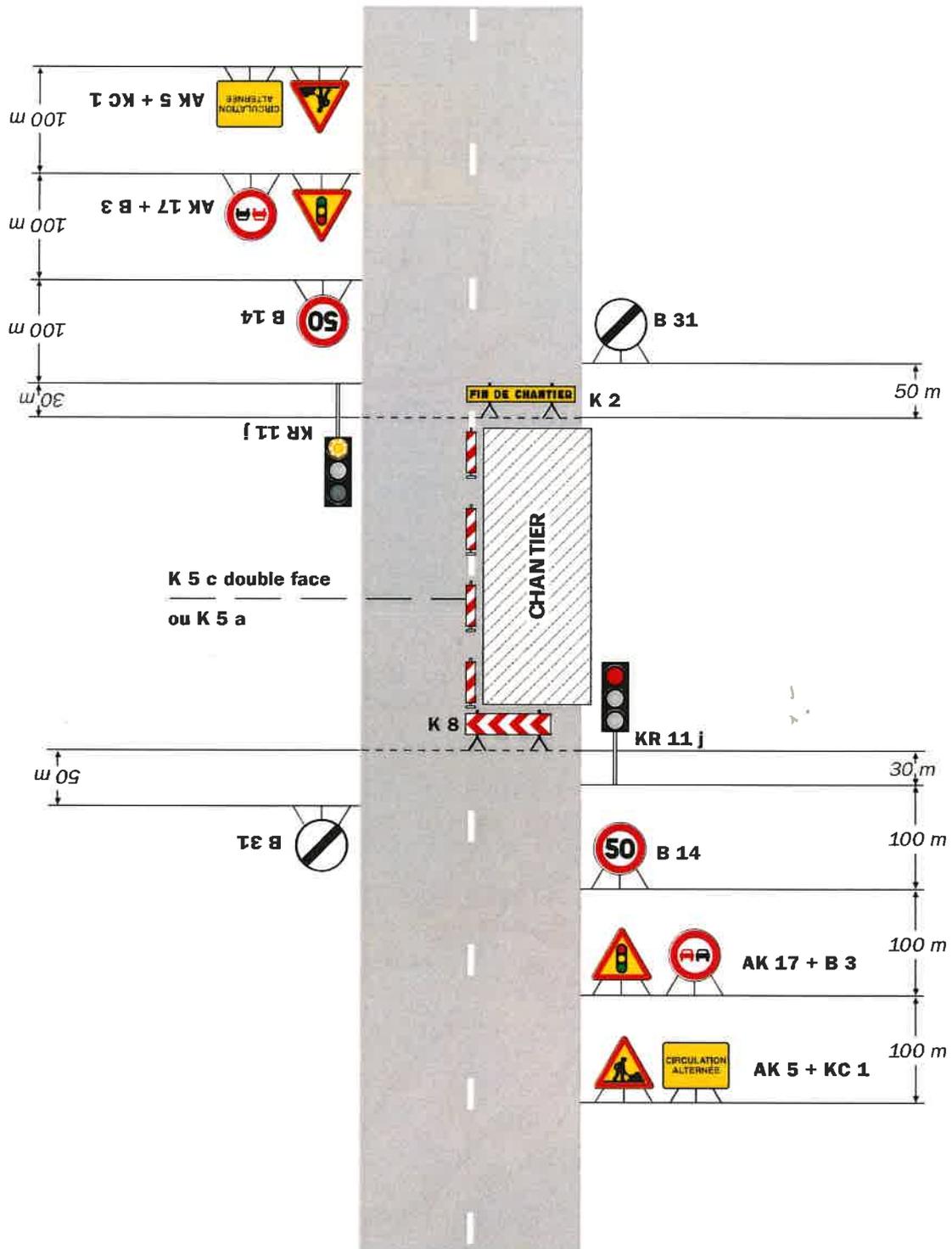


Chantiers fixes

CF24

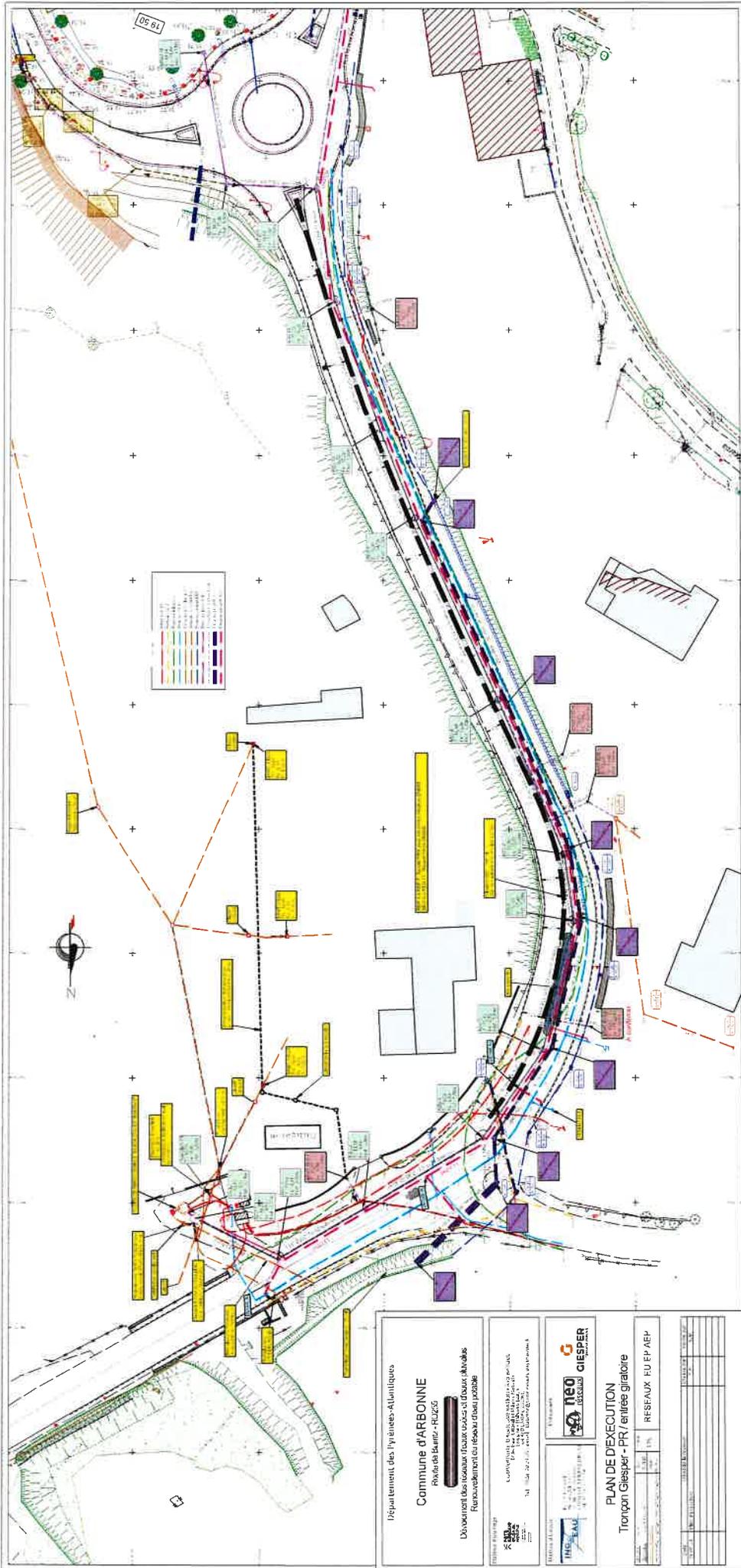
Alternat par signaux tricolores

Circulation alternée
Route à 2 voies



Remarque(s) :

- Schéma à appliquer notamment lorsque l'alternat doit être maintenu de nuit, en absence de visibilité réciproque.
- Un panneau B 14 de limitation de vitesse à 70 km/h peut éventuellement être intercalé entre les panneaux AK 5 et AK 17.



Département des Pyrénées-Atlantiques
Commune de CARBONNE
 Rivier de Barbez - R2226
 Document des travaux (travaux valables et travaux à réaliser)
 Renouvellement du réseau d'eau potable

Élaboré par
TECHNIP
 100 rue de la République
 63000 Clermont-Ferrand
 Tél. 04 71 22 10 00
 www.technip.fr

Élaboré par
TECHNIP
 100 rue de la République
 63000 Clermont-Ferrand
 Tél. 04 71 22 10 00
 www.technip.fr

Élaboré par
TECHNIP
 100 rue de la République
 63000 Clermont-Ferrand
 Tél. 04 71 22 10 00
 www.technip.fr

Élaboré par
TECHNIP
 100 rue de la République
 63000 Clermont-Ferrand
 Tél. 04 71 22 10 00
 www.technip.fr

PLAN DE DEXÉCUTION
 Tronçon Ciesper - PR / entrée giratoire
 RESEAUX EU EP AEP

Échelle	1/500
Date	10/01/2018
Projet	RESEAU EU EP AEP
Client	Commune de Carbonne
Site	Rivier de Barbez - R2226
Projet	Renouvellement du réseau d'eau potable
Tronçon	Tronçon Ciesper - PR / entrée giratoire
Échelle	1/500
Date	10/01/2018
Projet	RESEAU EU EP AEP
Client	Commune de Carbonne
Site	Rivier de Barbez - R2226
Projet	Renouvellement du réseau d'eau potable
Tronçon	Tronçon Ciesper - PR / entrée giratoire